

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021

DATE DE CONVOCATION 09/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le 15 juin à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <b><u>Etaient présents :</u></b> M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b> <b><u>Absents excusés :</u></b> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme MORHAIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI <b><u>Pouvoirs :</u></b> M. DELTRUC à Mme DELTRUC Mme CHARPENTIER à Mme DELTRUC <b>SECRETAIRE :</b> M. BLIN a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 09/06/2021	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 19	
PRESENTS 12	
VOTANTS 14	

## Ouverture de la séance à 19 heures

## Approbation du compte rendu de la séance précédente et approbation de l'ordre du jour

### Création de postes occasionnels pour les mois de juillet et août en remplacement du personnel en congés

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

**A L'UNANIMITÉ**, décide de créer :

- 3 postes occasionnels dont 1 en juillet et 2 en août en tant qu'agent d'entretien aux espaces verts en remplacement du personnel en congés.
- 1 poste occasionnel en juillet en tant qu'agent administratif.

### Désignation des jurés d'assises

Comme chaque année, sur décision préfectorale, la commune doit procéder à un tirage au sort à partir des listes électorales un nombre triple fixé par arrêté.

Les jeunes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans ne pourront être désignés.

Le tirage au sort a eu lieu.

### Tarif des titres de transport du service d'Ile De France Mobilités pour le collège de Pontoise, Simone Veil - carte SCOL'R 2021-2022

Un titre de transport annuel sera fourni par la commune.

Le coût de la participation des parents est fixé à **97,00 €** annuel (après diminution du coût réel des participations du Conseil Départemental et d'Ile de France Mobilités).

En cas de perte du titre de transport, le coût du duplicata sera de **20 euros**.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021

**DECIDE à L'UNANIMITÉ**, pour la rentrée scolaire 2021-2022, d'appliquer la participation financière aux élèves du transport scolaire dans les conditions fixées par Ile de France Mobilités soit **97,00 €**

Dit que ces sommes seront encaissées sur la régie centrale de la commune.

## **Participation de la carte Imagine'R lycéens – étudiants 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution d'une participation communale aux frais des cartes de transport IMAGINE'R.

Cette aide est accordée aux familles dont les enfants fréquentent les établissements publics ou sous-contrat.

Considérant que les demandeurs de cette participation devront présenter un justificatif de leur domicile, un certificat de scolarité ainsi qu'un justificatif de paiement.

La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :

- **Pour les lycéens**, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte IMAGINE'R,
- **Pour les étudiants**, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte IMAGINE'R,

La participation communale leur sera remboursée sur présentation du justificatif de paiement et de scolarité.

**Sont exclus** : les apprentis sous contrat de travail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE à l'UNANIMITÉ** cette proposition,

**DECIDE** de prendre en charge à hauteur de 50 % par enfant les frais de transport supportés par les familles.

## **Participation de la carte CSB 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution d'une participation communale aux frais des cartes CSB, collège de Vigny.

Considérant que les demandeurs de cette participation devront présenter un justificatif de leur domicile, un certificat de scolarité ainsi qu'un justificatif de paiement.

La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :

- **Pour les collégiens**, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte CSB.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE à l'UNANIMITÉ** cette proposition pour l'année scolaire 2021-2022.

**DECIDE** de prendre en charge à hauteur de 50 % par enfant les frais de transport supportés par les familles.

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021

## **Exonération de la taxe foncière sur les nouvelles propriétés bâties durant les deux premières années. Proposition d'une limitation à 40%**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**,

**DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne :

- tous les immeubles à usage d'habitation.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **Avis du conseil municipal sur un projet de plateau sportif au stade et demande de subvention à la Région si avis favorable**

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention va être transmise à la Région.

## **Modification des statuts du SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz Télécommunication Val d'Oise)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 avril 2021, de modifier les statuts du Syndicat mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contribution à la transition énergétique » et/ou « infrastructures de charge ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**, le conseil municipal,

**APPROUVE** les statuts modifiés et annexés à la présente délibération.

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur.
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur.
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles :  
Contribution à la transition énergétique,  
Infrastructures de charge,  
Energies renouvelables et efficacité énergétique.

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021

- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune :

**DECIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune :

**DECIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructure de charge »

## DIVERS

Terrain de football en gazon synthétique :

Les travaux devraient se terminer dans trois à quatre semaines.

Médiathèque :

Le déménagement est prévu pour le 18 juin 2021.

Cantine :

L'utilisation du réfectoire est prévue pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Caméra :

La Préfecture a accordé la pose d'une caméra nomade sur la commune.

M. Caron précise certains points de position de ces caméras.

Mme Maes demande la possibilité d'installer une aire extérieure de jeux à la Maison pour Tous.

Monsieur le Maire précise que le coup et l'entretien sont élevés.

Séance levée à 20h20

Le Maire :

Michel GUIARD

Le secrétaire de séance :

Arnaud BLIN